



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

ARRETE 04/2023
création de numéros de voie

Le Maire de la commune de Marest-sur-Matz,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations et immeubles communaux
de la commune de **MAREST SUR MATZ**.

Article 1 :

Sont créés les numéros de voies suivants :

Numéro de voie	Extension	Libellé
1		Chemin des Etangs (Salle multifonctions)
40		Impasse des Prés de la Ville (Cimetière)
6		Rue du Moulin (entrée du Moulin)
6		Rue Principale (Eglise)
6	bis	Rue Principale (anciennement N°6)
15		Rue Bouchoir
17		Rue Bouchoir

Article 2 :

Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre ;
- Le service National des adresses du Groupe LA POSTE ;
- ERDF ;
- Hôtel des impôts.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie le 16/01/2023

Le Maire
M. Christian LÉPINE

